



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

3742-K

Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

Téléphone : 05 65 20 33 10
Mél : sie.lot@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr
rubrique « Contact »

Références bancaires :
IBAN : FR0230001002464426Z05000483
BIC : BDFEFRPPCCT

Références pour toute correspondance :

N° Service : 4600100
N° IFU : 251
N° Dossier : 1-344292
N° SIRET/SPI : 92983810000014
N° AMR : 20250200070

Service à contacter en cas de réclamation :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

6581-030181-0079-0



SARL LA CAVE A TAPAS
RESTAURATION SUR PLACE ET
1 RUE DE LA CALE
PUY-L EVEQUE
46700 PUY L EVEQUE

Le 14/02/2025

AVIS DE MISE EN RECouvreMENT

Titre exécutoire en application des articles L. 256 et L. 257A du Livre des procédures fiscales

Bonjour,

En application des articles L.256 et L.257A du Livre des procédures fiscales (LPF), je vous adresse cet avis qui met à la charge de SARL LA CAVE A TAPAS les sommes qui n'ont pas été réglées à la date à laquelle elles auraient dû être payées.

Aussi je vous demande de régler **sans délai** le montant restant dû dont les éléments de calculs figurent au verso.

À défaut, des procédures de relance prévues par les articles L.257-0 A et L.257-0 B du LPF pourront être engagées à votre encontre.

Si des sommes ont été versées spontanément depuis la date d'édition du présent document, je vous invite à les déduire du montant figurant dans la rubrique « Total du reste à payer ».

Toute contestation relative au présent avis doit être portée devant le responsable du service indiqué dans le cadre « Service à contacter en cas de réclamation ».

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public

STEPHANE LANDEMAINE

MODES DE PAIEMENT

- Vous pouvez payer vos créances par **télépaiement** sur **impots.gouv.fr**, dans votre compte fiscal professionnel, rubrique **"Payer ma dette fiscale"**
- ou par virement :
 - compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
 - références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/1-344292/20250200070

N° AMR : 20250200070

Page : 1/4

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES – ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)
CREANCE NO 202506120	
ORIGINE : LA DECLARATION DSN15 DU 15-01-2025	
NATURE :	
PRELEVEMENT A LA SOURCE	
DROITS : PERIODE DECEMBRE 2024 EXIGIBLE LE 15-01-2025	18,00
MAJORATION DE 5% - CGI ART. 1731-1	1,00
INTERET DE RETARD - CGI ART. 1727	MEMOIRE *
TOTAL DE LA CREANCE	19,00
ACOMPTE/REDUCTIONS	1,00
RESTE A PAYER SUR LA CREANCE	18,00

* L'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI sera liquidé après le paiement intégral des droits.

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES – ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)

SITUATION RÉCAPITULATIVE	MONTANT (€)
TOTAL DES DROITS	18,00
TOTAL DES PÉNALITÉS	1,00
TOTAL DES FRAIS DE POURSUITE	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	19,00
ACOMPTES VERSÉS/RÉDUCTIONS EFFECTUÉES	1,00
TOTAL RESTE À PAYER	18,00

MODES DE PAIEMENT

- Dans votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr :
- rubrique "Payer ma dette fiscale"
- Par virement
- compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
- références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/ 1-344292/ 20250200070